

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aurore YANG, Madame Marianne HUREL, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Philippe BAUMY à M Gérard HUET, Mme Anne BOUQUIER à Mme Aurore YANG.

Absents excusés : M. Bruno GUYARD, M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, M. Jean-Philippe LECOINTE, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

A été nommé secrétaire : Mme Magali BLANLUET

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	17

Date de la convocation

21 mars 2025

Date d'affichage

21 mars 2025

Objet de la délibération
7 Finances Locales
7121- Budget primitif

2025-019 - Vote du Budget
Primitif Assainissement 2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

1/04/2025

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-009 du 27 février 2025.

Monsieur le Maire présente le budget primitif Assainissement de la commune pour l'année 2025.

Dépenses d'exploitation

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : 19 900 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 9 900 €
- Chapitre 023 – Virement à la section Investissement : 47 930 €
- Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre section : 160 000 €

Recettes d'exploitation

- Chapitre 70 – Vente de produits finis : 150 000 €
- Chapitre 042 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 87 730 €

Dépenses d'investissement

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 64 700 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 55 500 €
- Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 87 730 €

Recettes d'investissement

- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 47 930 €
- Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections : 160 000 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-VOTE le budget primitif Assainissement 2025 qui s'équilibre à la somme de 237 730 € en section de fonctionnement et à la somme de 207 930 € en section d'investissement tel que présenté ci-dessus et joint en annexe.

Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,
Magali BLANLUET



Le Maire,
Frédéric MURA

